

VI. La substitution des cas dans la déclinaison des pronoms est-elle romane ?

Ebeling loco cit., à la p. 171 ss., convaincu que les formes *moi, toi* à la place de *je, tu* étaient dues à l'influence de la construction *entre . . . et* et trouvant en principe la même construction en espagnol et italien, était sûr qu'il y va d'un phénomène roman.

Buben étant d'avis que les causes de la substitution sont multiples et pour la plupart d'ordre syntaxique, avait dit à la p. 59 l. c. : „La substitution des cas s'est effectué sur tout le domaine du français; dans les autres langues l'emploi de l'accusatif dans la fonction du nominatif est limité à des cas et conditions fixes.“ Dans le roumain littéraire B. trouve l'accusatif après la particule comparative *ca: mare ca me*. Il ne trouve que dans le dialecte daco-roumain la forme *mine* à la place de *ieu* etc. Dans l'italien littéraire après *come: se io fossi come te*; l'on trouve *è me* à côté de la construction *sono io*. B. constate la substitution des cas surtout dans les parlers italiens du Nord. En rétoroman B. signale que sur quelques lieux qu'il ne détermine pas en renvoyant à Grundriß I² 630, les accusatifs l'ont emporté. — En espagnol et portugais la substitution n'existe presque pas. —

Mais voici ce qu'il ne faut pas perdre de vue à notre avis: En français la substitution des cas s'est réalisée dans toutes les catégories des déclinables et cela avant les premiers temps historiques. La substitution, c'est la victoire de la langue parlée sur la langue littéraire, car la substitution a eu lieu dans tous les dialectes, dans tous les patois.

Par suite, pour examiner, si la substitution s'est réalisée dans une ou autre langue romane, il ne suffit point de confronter les langues romanes littéraires avec un ou plusieurs de ses dialectes, mais de peser et mesurer de la même manière que nous avons fait

pour le français, les influences de la langue parlée (des parlers) sur la langue littéraire respective.

Quoique nous manquions à cet égard des études approfondies, voici le tableau de la substitution de cas qui se présente à nos yeux :

En espagnol littéraire la substitution s'est effectuée dans le substantifs, adjectifs, noms de nombres, mais non dans les pronoms.

La même chose au portugais.

En italien littéraire, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est le cas régime qui l'emporte au singulier, mais le cas sujet reste victorieux au pluriel; comparez les formes du nominatif sg. *conte*, *imperatore* et tous les autres en *-ore*, *signor*, *diligentè* etc. *maggiore*, *minore*, *migliore*, *peggiore* etc. qui ne sont que des accusatifs, et v. à ce sujet encore Gr. Gr. I² 693.

Pour les pronoms personnels italiens, nous sommes d'avis qu'il y a substitution dans des phrases: *io non sono te*, *s'io fossi lui* etc. C'est depuis longtemps que *lui*, *lei*, *colui* prennent la place du cas sujet respectif correct. A notre connaissance dans le Décaméron de Boccace *egli* se maintient régulièrement, tandis que les formes *colui*, *costui* ont déjà leur pleine valeur du cas sujet, tandis que dans la langue de Cellini (Vita de Benvenuto Cellini, scritta da lui medesimo) *egli* est complètement supplanté par *lui*. Beaucoup de grammairiens interdisent cette substitution (Goidànich, Grammatica italiana, 2^a edizione 1919, se contente de dire à la p. 102: „La lingua familiare invece di *Egli*, *Ella*, *Esso*, *Essa*, *Essi*, *Esse* usa *Lui* *Lei*.“ Mais malgré le veto formel de la plupart des grammairiens, l'italien littéraire emploie néanmoins les formes *lui*, *lei*, *loro* très souvent comme cas sujet surtout, quand on veut souligner le pronom. Dans la conversation distinguée, *Lei* est beaucoup plus usitée qu' *Ella*. — De même on a pour les démonstratifs le cas sujet *colui-colui*, *costui-costei*; comp. encore *autrui*. On voit donc bien que dans ces cas la substitution de cas a pénétré de la langue parlée (lingua familiare) dans l'italien littéraire et il ne nous manque que d'être renseigné plus complètement sur l'historique du procès²⁰.

²⁰ Quelques matériaux ont été réunis par Aline Furtmüller dans son étude: Zur Syntax der italienischen Personalpronomina ZrPh. 33 (1909),

Pour le roumain la situation est la même que dans l'italien, mais le système de pronoms personnels s'est conservé d'une manière assez complète. —

On voit que la substitution des cas n'a pas atteint en espagnol et au portugais les pronoms. Nous excluons de ces considérations la roumain, parce que nous sommes très peu renseignés sur l'état du latin de ces provinces, comp. *Densusianu*, Histoire de la langue romaine I (1901). Dans les deux autres principales langues romanes la langue populaire l'a emporté sur la langue littéraire, ayant réussi — en français plus tôt et dans des mesures plus grandes — à supplanter l'accusatif au cas sujet même dans les pronoms. On serait tenté d'en conclure que dans le latin vulgaire la substitution des cas s'est réalisée d'abord dans les substantifs, adjectifs et numéraux et que c'est seulement après la conquête de la péninsule ibérique, aux premiers siècles de notre ère, que ce mouvement s'est effectué aussi dans les pronoms. —

Nous présentons cela à titre de simple hypothèse. Voici quelques remarques qui sont à même de corroborer cette chronologie:

Dans le latin vulgaire, la tendance de simplifier la déclinaison se manifeste de plus en plus, et c'est de bonne heure l'accusatif qui remplace très souvent le nominatif et assez souvent les autres cas: il devient le cas universel.

N'ayant pas à Brno à notre disposition le Corpus inscriptionum latinarum, nous avons dû nous contenter d'autres collections. On trouve dans „Inscriptiones latinae christianae veteres“, publiées par E. Diehl (à Berlin 1924) au N° 497: *arcam de proprio suo ubi positus est collegas sui comparauerunt*. Dans les „Inscriptiones

pp. 148—186: Elle dit à la p. 180: „In den vielen Sprachfehden der italienischen Literatur wird mit ganz besonderer Erbitterung immer wieder die Frage der „Zulässigkeit“ des *lui* umstritten. Die Angreifer sehen in ihm bald einen Gallizismus, bald eine bei der Volkssprache übernommene Nachlässigkeit.... Die Crusca schreibt bei *lui* § IV: In vece di *egli*, nel caso retto, pur fu detto da alcuni sregolamente.... (p. 181). Biscioni, der Herausgeber der *Mal-mantile* von Lippi (Ausgabe 1788), läßt das nominativische *lui* und *loro* nur als familiär toskanischen Sprachgebrauch gelten.“ F. a trouvé les plus anciens exemples de *lui* dans la Cronica de Dino Compagni 1261—1324: *Grano della Bella era tanto ardito che lui difendeva quelle chose altri abbandonava* et dans le Convivio de Dante: *se lui fu vile, tutti siamo vili*.

latinae selectae“, publiées par H. Dessau (1892—1916) on trouve: 5340 *una et bis senas turres crescebant in ordine totas, mirabilem operam cito constructa videtur*, comp. *filiis matri posuerunt* CIL VIII 783 (Afrique); *quiescant reliquias* ibid. V 5078 (Gallia Cisalpina), tous les deux exemples cités déjà par Meyer-Lübke Gr. Gr. I² 481). Mais il faut consulter à ce sujet avant tout les „Defixionum tabulae“, publiées par A. Audollent, d'une allure vulgaire très marquée. On y verra des dizaines d'exemples où l'accusatif a supplanté le nominatif.

Ceci pour les substantifs. Nous n'avons pas découvert d'exemples de la substitution des cas dans les pronoms.

A premier abord on dirait qu'il y a quelque chose: Diehl I l chr. 694 *hunc locum Joannitis argentari u. h. et Anastazie h. f., qui si uiuos comparaberunt siui eredibusqu(e) s(uis)*, et cela est confirmé par 648 [...] *se uiuos [...] runt* etc., et par: *Cucumio et Victoria se vivos fecerunt* Dessau 7621. D'autres inscriptions ayant *uiui sibi fecerunt* — v. par ex. I l chr. 812 — on serait tenté d'y voir la substitution. Mais une extrême réserve se recommande ici, car on trouve chez Dessau 1470 *me vivus feci mihi* à côté de *me vivo loca donavi* Dessau 8090 et *vivus mihi posi* Dessau 8151, comp. encore *se vibus sibi* etc. Dessau 7524 à côté de: *se vivo donavit* Dessau 8302 et *vivus de proprio suo fecit* I l chr. 826 et ces deux constructions *me vivus*, *se vivus* sont issues, paraît-il, d'un croisement entre *me vivo* et (*ego*) *vivus*, *se vivo* et (*ipse*) *vivus*: un pareil croisement ne peut être exclu pour *se uiuos*.

Mais les inscriptions elles-mêmes ne représentent qu'une des sources de notre connaissance du latin vulgaire et des recherches spéciales plus étendues et surtout puisant dans des sources plus récentes sont nécessaires. Néanmoins, la chose nous paraît digne d'attention des romanistes.

L'accord du français et de l'italien au sujet de la substitution dans les pronoms montre que ce mouvement s'est effectué dans le latin vulgaire. La substitution des cas est donc pré-littéraire.